

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DEPRUNELLI DI FIUMORBU
SEANCE DU 20 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze le vingt février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON De BUOCHBERG.

DATE DE LA CONVOCAATION
13/02/2015

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre ; ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; MONDOLONI Ange Marie ; DOMINICI René ; RIBES RUSAFA Régine ; CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; GUIDICELLI Sébastien ; RUGGERI Aline ; IACOMETTI née ROSSINI Stéphanie ; ESPI-VENTURINI Mélanie ; MARTINETTI Jean-Philippe ; GRIMALDI Michel ; OTTOMANI Jean-François ; OTTOMANI Sébastien ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ;

Etaient absents : SANTONI François ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; SANTONI Marie-Josée ; PERALDI Natacha ; VILLARD-ANGELI Dominique.

Etaient représentés : SANTONI Marie Josée a donné pouvoir à ESPI VENTURINI Mélanie ; SANTONI François a donné pouvoir à SIMEON DE BUOCHBERG Pierre ; PERALDI Natacha a donné pouvoir à RUGGERI Aline ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette a donné pouvoir à MONDOLONI Ange-Marie ; VILLARD ANGELI Dominique a donné pouvoir à OTTOMANI Jean-François

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel.

OBJET : PROJET PRIVE DE STRUCTURE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE – MICRO CRECHE

Le maire expose : dans sa séance du 21 janvier 2014, le conseil municipal avait approuvé la vente du local n°3 de l'ancienne école de Migliacciaru à la SARL MFL représentée par sa gérante Madame Marie Line SANTONI, pour un montant de 112 960€. Cependant aucune suite n'a été donnée à ce projet de vente, Mme Santoni s'étant désistée. Le local reste vacant et propriété de la commune à ce jour.

Madame Fanny GIN propose de créer une micro-crèche sur la commune. Vu son dossier de présentation, la commune pourrait proposer à Madame Fanny GIN, le local communal n°3 de Migliacciaru d'une surface de 112,96 m², pour y installer cette structure d'accueil petite enfance. Les conditions de mise à disposition du local seront étudiées ultérieurement (bail commercial, montant du loyer, promesse d'achat...).

Pour l'heure, le maire demande au conseil municipal un accord de principe, afin de réserver ce local pour le projet de micro crèche porté par Madame GIN Fanny qui devra voir le jour en 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

-D'annuler la délibération du 21 janvier 2014 portant vente du local n°3 de l'ancienne école de Migliacciaru à la SARL MFL représentée par sa gérante Madame Marie Line SANTONI, pour un montant de 112 960€ ;

-D'émettre un accord de principe pour la réservation dudit local pour le projet de micro crèche porté par Madame GIN Fanny qui devra voir le jour en 2015.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.



Le Maire

Nombre de
conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Absents : 05

dont Représentés : 05